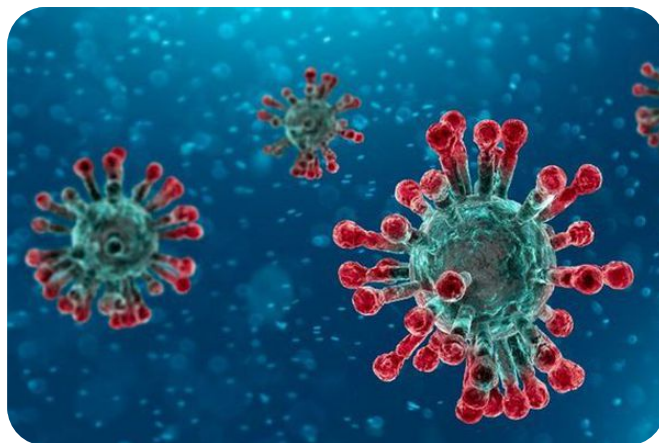


# Covid-19

Actualisé le 1<sup>er</sup> octobre



**Prise en charge d'un résident  
suspect ou confirmé  
en établissements et services médico-sociaux**

# Ce document est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Ce document a été révisé en tenant compte des dernières recommandations nationales  
en vigueur



Protocole relatif au renforcement des mesures de prévention et de protection  
des établissements médico-sociaux accompagnant des personnes à risque de  
forme grave de Covid-19, en cas de dégradation de la situation épidémique

Ministère de la santé - 11 août 2020

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-mesures-protection-etablissement-medico-sociaux-degradation-epidemie-covid.pdf>

- Respect du plan bleu
- Nommer un référent Covid-19 : suivi et coordination des mesures en lien avec l'ARS
- Respecter la distanciation entre les résidents
- Adapter les visites en fonction de l'épidémiologie locale (espace dédié, visites sur rendez-vous, nombre de visiteurs limité, registre des entrées)
- Lien étroit avec l'ARS et l'astreinte gériatrique dès l'apparition d'un cas suspect ou confirmé

# DURÉE DES MESURES DE CONFINEMENT

Situation du résident	Précisions	Durée	Mesure
<b>Résident Covid-19 suspect ou confirmé</b> (même asymptomatique)	Retour d'hospitalisation ou résident soigné dans l'ESMS pendant la maladie	<p><u>7 jours</u> en confinement strict à compter de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'apparition des 1<sup>ers</sup> signes cliniques si symptomatique</li> <li>• ou du prélèvement si asymptomatique</li> <li>• ± 3 jours si immunodéprimé</li> <li>• puis 14 jours supplémentaires en confinement allégé</li> </ul>	<p><b>Précautions complémentaires Covid+</b> contact et gouttelettes renforcées</p> <p><b>Pour le résident :</b> port du masque chirurgical pendant les 14 jours et limiter les contacts avec les autres résidents</p>
Nouvelle admission	Test 2 jours avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si <u>négatif</u> : 7 jours en confinement allégé</li> <li>• Si <u>positif</u> : report de l'admission sauf cas d'urgence</li> </ul>	Idem ci-dessous
<b>Pour tout résident à son retour</b>	<p>Retour d'un séjour hospitalier (même de quelques heures) urgences, consultations, radiologie, etc.</p> <p>Retour du domicile : questionner si situation à risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de PCR systématique</li> <li>• 7 jours en confinement allégé*</li> </ul> <p>*voir diapo suivante</p>	<p><b>Pour les soignants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• port de masque chirurgical et</li> <li>• précautions standard</li> </ul> <p><b>Pour le résident :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance de l'apparition de symptômes</li> <li>• port de masque chirurgical</li> </ul>

Le confinement allégé permet au résident de participer à la vie de l'Ehpad, **sous réserve du respect strict** :

- de réaliser une friction hydro-alcoolique avant de sortir de sa chambre, avant de participer au repas, à une activité...
- du port de masque hors de la chambre ET la distanciation physique avec les autres résidents
- de la prise des repas en salle à manger sur une table à part et à distance des autres résidents (le masque est enlevé uniquement pour manger)
- de la distanciation avec les autres résidents, du port de masque, d'une hygiène des mains si activités communes, sans partage ou échange de matériel
- de privilégier les sorties en extérieur (jardin, patio ouvert...)

- Création d'un secteur Covid (avec équipe dédiée). À défaut organiser une marche en avant (prise en charge des résidents suspects ou confirmés en dernier)
- Confiner les résidents dans leur chambre ou logement avec prise des repas en chambre (cas suspects ou confirmés)
- Pour les autres secteurs aménagement des repas en salle à manger ( petits groupes, distanciation, mesures barrières)
- Envisager des activités individuelles, communication à distance, et sorties aménagées internes à l'établissement
- Ces mesures sont à adapter en fonction du nombre de cas

- Organiser les équipes par secteur (aile, étage, bâtiment) pour limiter le risque de transmission croisée
- Regroupement des soins par résident
- Aménagement des vestiaires, espaces pour les pauses, repas, réunions et transmissions pour éviter les contacts rapprochés
- Afficher le nombre de professionnels maximum dans les espaces communs
- Aération des locaux
- Auto-surveillance de l'apparition des symptômes

- Chambre individuelle, porte fermée
- Signalisation sur la porte. Affiche «Habillage/déshabillage»
- Limitation des contacts
- Aération quotidienne de la chambre pendant au moins 10 minutes, 1 à 2 fois par jour, porte fermée
- Dispositifs médicaux réutilisables : les protéger avec un film plastique (exemple : tensiomètre, saturomètre, stéthoscope)
- Surveillance de l'apparition des symptômes



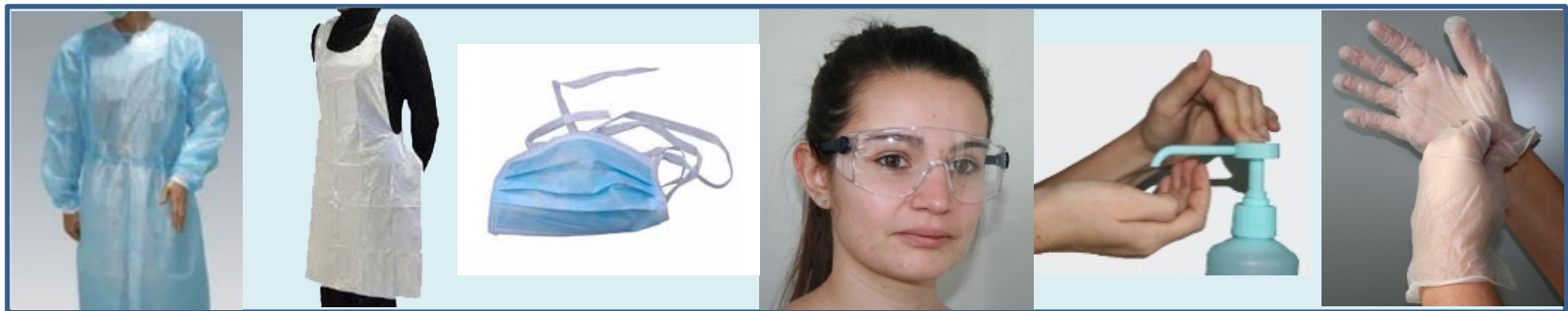
## EPI

- surblouses à manches longues
- tabliers à usage unique\*
- lunettes de protection ou visière
- masques chirurgicaux EN 14683
- gants à usage unique\*

\*selon les Précautions standard

1. Surblouse à manches longues à usage unique + tablier plastique (si risque de projection)\*
2. Masque de protection respiratoire chirurgical
3. Lunettes de protection ou visière
4. Désinfection des mains au PHA
5. Gants à usage unique\*

\* Si besoin



Si besoin

Si besoin

1. Tablier
2. Surblouse
3. Gants
4. Désinfection des mains au PHA

**Dans la chambre**



5. Lunettes ou visière\*
6. Masque\*
7. Désinfection des mains au PHA

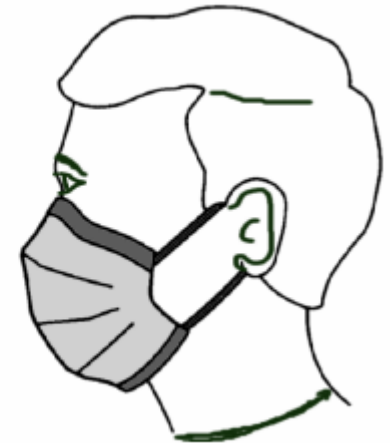
**À l'extérieur**

\*peuvent être gardés  
en cas de PEC  
d'autres résidents  
suspects ou confirmés



Obligatoire dès l'entrée dans la structure

1. Dans le bon sens (barrette en haut, les plis vers le bas)
2. Couvrir nez, menton, bouche
3. Pincer la barrette sur le nez
4. Jamais en collier
5. Jamais touché ni repositionné
6. Port jusqu'à 4 heures
7. Jeté si souillé, touché, mouillé
8. SHA avant et après



Positions correctes

*En savoir plus :*



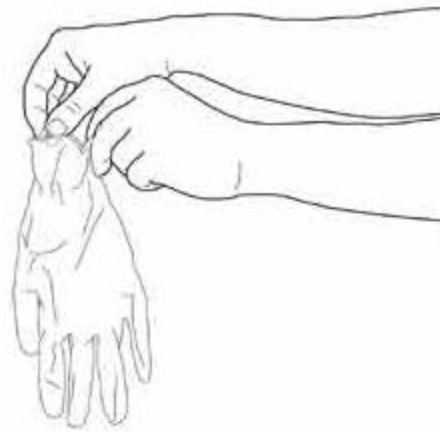
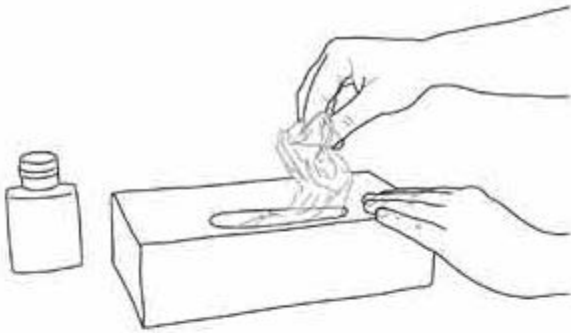
YouTube

**Port du masque chirurgical**

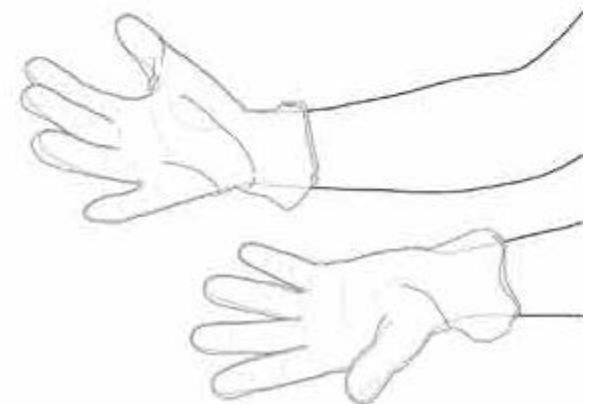
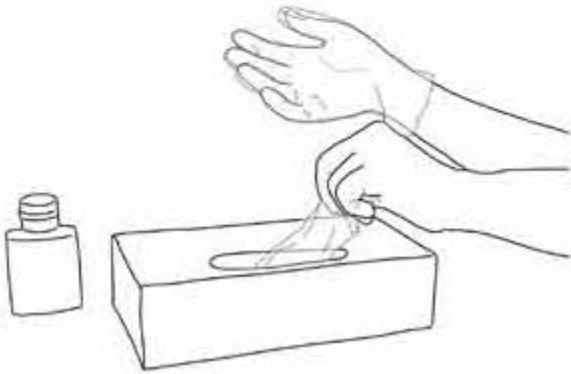
Arlin Midi-Pyrénées 2012

<https://www.youtube.com/watch?v=CMgDVSgWPjc>

# Si besoin de gants **COMMENT ENFILER LES GANTS**

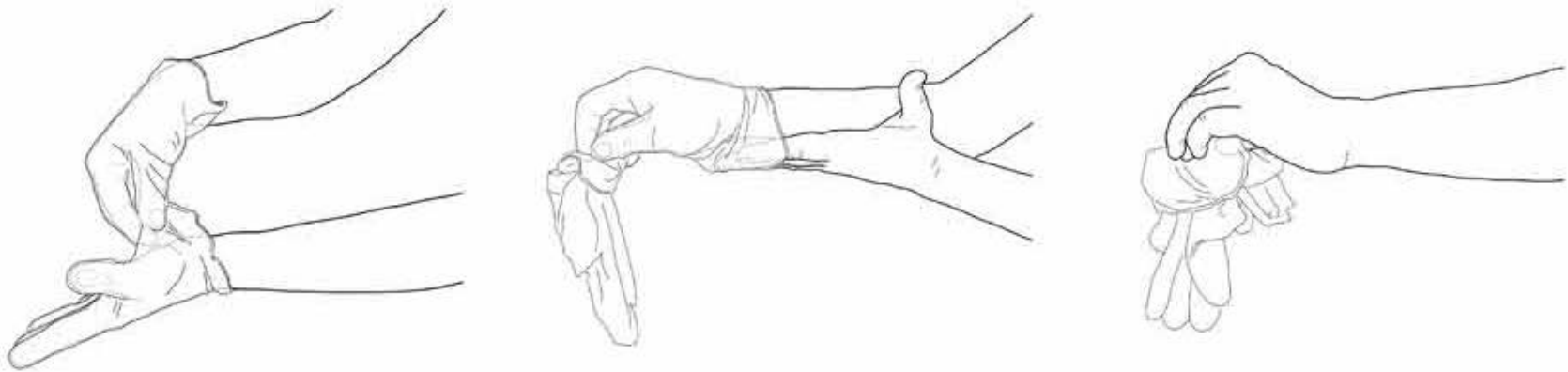


**Ne toucher qu'une partie limitée du gant**



**Ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main déjà gantée**

# Si besoin de gants **COMMENT RETIRER LES GANTS**



**Ôter le premier gant en pinçant au niveau du poignet  
puis retourner le second gant depuis l'intérieur du poignet**

*En savoir plus :*

**Mise en place et retrait des gants à  
Usage Unique**

SLIN Côte basque 2020

[https://youtu.be/R0V\\_4NZxIO](https://youtu.be/R0V_4NZxIO)



YouTube

Copyright © 2020

## Lunettes et visières réutilisables

- Utiliser un produit détergent-désinfectant virucide (lingette ou spray) pour les nettoyer
- En cas de présence de liquides biologiques, les immerger dans une solution de détergent-désinfectant virucide, nettoyer, rincer, sécher puis utiliser une lingette ou une chiffonnette





- Sacs protecteurs à privilégier, bassin, seau chaise percée, urine
- Protection à usage unique pour personnes incontinentes

Élimination  
dans les  
DAOM

- WC individuel pour personnes continentes

- Tirer la chasse d'eau abattant fermé
- Utilisation de la douchette proscrite
- Nettoyer et désinfecter le WC avec 1 produit dD virucide ou à l'eau de javel

## Gestion du linge du résident

**EPI** : surblouse, tablier (si besoin), masque chirurgical, lunettes de protection, gants

### **Privilégier le linge lavé au sein de la structure**

- ne pas secouer, ni plaquer contre soi le linge
- linge mis en sac hydrosoluble (ou sac plastique transparent), fermé avant la sortie de la chambre
- mettre le sac fermé dans le sac de linge en dehors de la chambre
- laver à 60° en 30 minutes
- ou à 40° en programme long si linge fragile

## Entretien de la vaisselle

- Port du masque chirurgical au retrait du plateau,
- Respecter les procédures habituelles : lavage en lave-vaisselle, 60° cycle long y compris pour le plateau



Déchets définis dans le tri habituel de l'établissement

## Déchets activité de soins à risque infectieux (DASRI)

- Collecteurs pour objets perforants Piquants coupants tranchants
- Sacs DASRI pour les déchets mous à risques infectieux



Recyclage interdit

## Déchets ménagers

Double emballage des matériels et produits à usage unique

Exemples : mouchoirs, crachoirs, masques, gants, lunettes de protection, tabliers plastiques, sacs protecteurs et protections des personnes incontinentes, chiffonnettes, lingettes de désinfection



- 1- Déchets déposés dans un premier sac opaque
- 2- 1<sup>er</sup> sac fermé avant de le déposer dans un second sac pour ordures ménagères
- 3 - Évacuation par la filière d'enlèvement des ordures ménagères de l'établissement après un délai de 24 heures

## Équipement de protection individuel de l'opérateur

- Surblouse à usage unique
- Gants de ménage
- Masque chirurgical
- Lunettes de protection

Surfaces hautes,  
sols, sanitaires,  
zones contact

## Produits

- Utiliser un produit dD **virucide EN NF 14476**
- Ou un détergent neutre et une solution d'eau de Javel à 0,5%

**Aérer la chambre au moins 10 minutes, 1 à 2 fois par jour**

## Procéder à l'entretien des locaux

- Proscrire l'utilisation d'un aspirateur
- Utiliser de préférence du matériel à usage unique à éliminer en DASRI ou DAOM en double emballage
- À défaut, prendre du matériel réutilisable, évacué hors de la chambre dans un sac fermé à l'intérieur de la chambre (lavage à 60°C )

### Procéder au nettoyage après aération de la chambre

#### Équipement de protection individuel de l'opérateur

- Surblouse à usage unique
- Gants de ménage
- Masque chirurgical
- Lunettes de protection

Surfaces hautes,  
sols, sanitaires,  
zones contact

Mobilier intérieur,  
extérieur  
(lit, placard, portes...)

#### Méthodes et produits possibles :

- Utiliser un produit détergent-désinfectant, virucide ou sporicide
- ou détergent /rinçage /eau de Javel
- ou procédé vapeur sous réserve que l'appareil utilisé a passé la virucidie (norme française NF 72 - +110 - demander PV de norme ou équivalent au fournisseur)

# DILUTION DE L'EAU DE JAVEL



1. Nettoyage avec un détergent neutre

2. Rinçage à l'eau

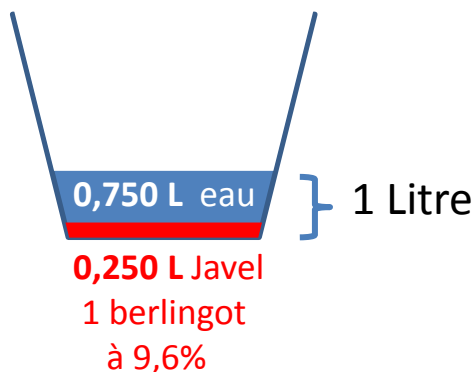


3. Désinfection à l'eau de javel à 0,5%, diluée à partir d'un bidon ou d'un berlingot

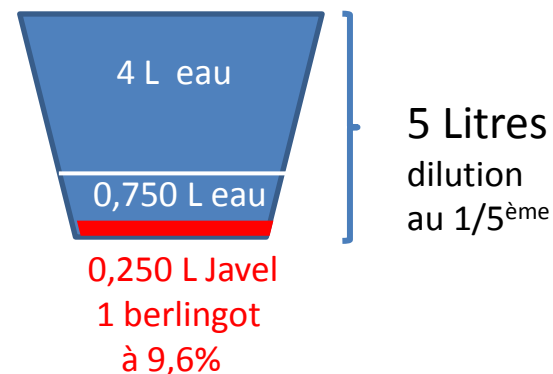
**Eau de javel à 0,5% : solution à 2,6%, diluée au 1/5<sup>ème</sup>**



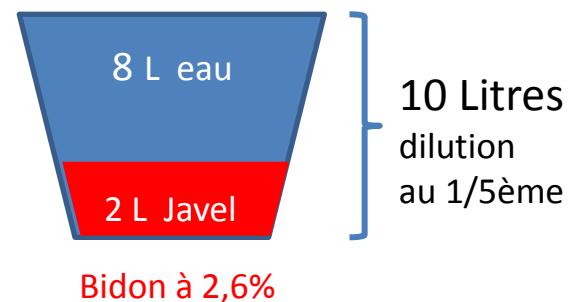
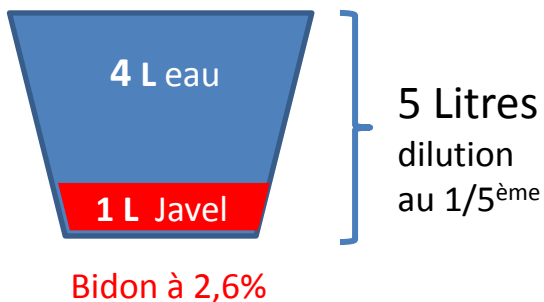
1 berlingot de 0,250 litre  
Eau de Javel 9,6 %



Puis nouvelle dilution



1 bidon de 1 ou 2 litres  
Eau de Javel 2,6%



# VISITES DE LA FAMILLE

## de la personne en fin de vie, Covid+

- Dès l'entrée dans la structure : masque porté
- Anticiper le circuit du visiteur
- Avant d'entrer dans la chambre : lunettes, surblouses, hygiène des mains à l'entrée et à la sortie
- Contacts possibles, par exemple : tenir la main

- Prévenir le service de la chambre mortuaire ou pompes funèbres pour l'obtention de housse
- EPI (pour tous dans la chambre du résident) : lunettes, tablier à UU, masque chirurgical, gants à UU
- Toilette du défunt sous conditions : dans sa chambre; par l'équipe soignante ou des thanatopracteurs; EPI : lunettes ou visière, tablier de protection, masque chirurgical, gants à usage unique
- Rituels autorisés<sup>1</sup>, à l'exception des toilettes rituelles qui restent interdites
- Mise en bière immédiate<sup>1-3</sup> réalisée dans les 24 heures suivant le décès<sup>2</sup>
- Soins de conservation interdits<sup>2</sup>
- Retrait des dispositifs implantables par thanatopracteur (ou médecin)

1- [Décret n° 2020-497 du 30 avril 2020 complétant le décret no 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

2- [Haut Conseil de la santé publique – Avis relatif à la prise en charge du corps d'un patient cas probable ou confirmé COVID-19 24 mars 2020](#)

3- [Décret n° 2020-384 du 1er avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)



- Envelopper le corps dans un drap
- Visite des proches possible et limiter à la présentation du visage
- Remettre les effets personnels et les bijoux à la famille après désinfection
- Réaliser l'inventaire
- Vider et nettoyer la chambre
- Chambre disponible pour admission

1- [Décret n° 2020-497 du 30 avril 2020 complétant le décret no 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

2- [Haut Conseil de la santé publique – Avis relatif à la prise en charge du corps d'un patient cas probable ou confirmé COVID-19 24 mars 2020](#)

3- [Décret n° 2020-384 du 1er avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)